

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2013

ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX, DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
ET DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX - (N° 827)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par

M. Poisson, Mme Dalloz, M. Decool et M. Le Mèner

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction de cet article dans son ensemble est confuse et imprécise. Il contrevient au principe d'intelligibilité de la loi, il faut donc le supprimer.